

CPJEPS animateur d'activités et de vie quotidienne AAVQ

Le CPJEPS **animateur d'activités et de vie quotidienne** est un diplôme professionnel de **niveau 3** (anciennement **niveau V**) inscrit au RNCP. La Formation est accessible dès **16 ans en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en contrat PEC** (parcours emploi compétences).

Objectifs

Ce diplôme professionnel de **niveau 3** (anciennement **V**) vise la formation d'un **animateur d'activités et de la vie quotidienne** qui :

- Assure l'accueil des différents publics
- Conçoit et anime des activités éducatives en direction de groupes dans 3 domaines :
 - activités d'expression
 - activités techniques et scientifiques
 - activités physiques
- Gère et anime les temps de vie quotidienne du groupe (aménagement temps et espaces/gestion des temps connexes aux activités: trajet; repas, déplacements, siestes...)
- Participe au déploiement des projets de la structure qui l'emploie
- Concourt aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Débouchés pro

Il intervient principalement dans les structures et entreprises du secteur de l'animation, du lien social et familial et les collectivités territoriales.

L'emploi visé est celui « d'animateur d'activités et de vie quotidienne ».

- Il intervient principalement dans les **accueils collectifs de mineurs (ACM)** en qualité d'animateur enfance jeunesse
- Il peut aussi se situer dans toutes **structures organisant des loisirs et activités d'animation socio culturelles et/ou sportives** en qualité d'animateur socioculturel, animateur de séjours de vacances ou d'animateur périscolaire - extra-scolaire
- Dans des **établissements d'accueil de personnes vieillissantes** ou dépendantes, tel que maison de retraite, accueil de jour, EPHAD) : animateur socioculturel, animateur

L'animateur «AAVQ» exerce ses fonctions en qualité de salarié au sein :

- des collectivités territoriales
- des associations socioculturelles
- des structures du secteur marchand

Durée de la formation

(sous réserve d'ouverture d'habilitation par la DRJSCS Normandie)

Date de formation : du **4 Novembre 2019** au **19 juin 2020**

Durée de la formation : **1400 heures**

- **400 heures** en centre de formation et FOAD
- **1000 heures** en entreprise

Validation

La validation de la formation se fait via des **certifications**. La formation est obtenue par capitalisation de **4 unités capitalisables (UC)**. Délivrance d'une attestation de formation en fin de parcours.

Alternance et moyens

La formation CPJEPS se déroule en **alternance**. L'apprenant alterne entre **formation en centre** (cours théoriques et mises en pratique), **formation à distance** (plateforme MOODLE du CRAF25) et **entreprise** (mise en situation professionnelle sous la responsabilité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage).

Publics et prérequis

Pour prétendre à l'entrée en formation CPJEPS, vous devez :

- Avoir 18 ans le jour de la délibération du jury final chargé de l'attribution du CPJEPS
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article L.212-9 du Code du Sport (Bulletin 2 de l'extrait du casier judiciaire)

Dispositifs de financement *

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Contrat PEC
Autofinancement



Ouvert à
L'APPRENTISSAGE



CRAF25
Centre Régional
d'Actions et de Formation
Sport et Santé

Campus Effiscience - 1,3 rue Léopold Sédar
Senghor - 14460 COLOMBELLES
SIRET : 52037450500037

Organisme déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet
de Région Basse Normandie

CONTENU DE LA FORMATION

Programme pédagogique

Formation en centre et FOAD

UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure

- 1.1 Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel
- 1.2 Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- 1.3 Communiquer dans et pour sa structure

UC 2 : Animer les temps de vie quotidienne des groupes

- 2.1 Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
- 2.2 Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- 2.3 Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

UC 3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

- 3.1 Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- 3.2 Concevoir l'organisation des activités
- 3.3 Préparer l'évaluation de ses activités

UC 4 : Animer des activités

- 4.1 Conduire des activités des plusieurs domaines
- 4.2 Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
- 4.3 Evaluer des activités



Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la formation **CPJEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne** ? Contactez-nous :

- contact@craf2s.fr
- 0231156919

CRAF2S
Centre Régional
d'Actions et de Formation
Sport et Santé

Campus Effiscience - 1,3 rue Léopold Sédar
Senghor - 14460 COLOMBELLES
SIRET : 52037450500037

Organisme déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet
de Région Basse Normandie



↓ *Candidature en ligne*



craf2s.fr